



CONVENTION CADRE DE PRESTATION DE SERVICES
POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITES DANS LE CADRE SCOLAIRE IMPLIQUANT DES
INTERVENANTS EXTERIEURS
Année 2025/2026

ENTRE

La Commune d'Andrézieux-Bouthéon représentée par son Maire, Monsieur François DRIOL, dûment autorisé par délibération n° 63 du 27 juin 2024,

ET

Le Pôle Cyclisme Rhône-Alpes représenté par Monsieur Henri OLAGNIER, Président du Conseil d'Administration, dont le siège social est situé :

9 rue Tournefort
42000 SAINT ETIENNE
Tél. / Fax : 04 77 01 05 56
Portable : 06 12 23 53 91
E-mail : polecyclisme@gmail.com

Déclaré à la Préfecture de Saint-Etienne le 24 mars 1999 sous le n° **0423010391**,

VU les articles R2123-4 à R2123-6 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2020, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés à procédure adaptée,

--ooOoo--

Il est d'abord exposé ce qui suit :

Le Pôle Cyclisme Rhône-Alpes représenté par Monsieur Henri OLAGNIER, Président du Conseil d'Administration, a passé une convention avec l'Inspection Académique de la Loire, pour l'organisation d'activités impliquant des personnes extérieures à l'Education Nationale, mais possédant un diplôme et un agrément pour intervenir régulièrement dans le cadre scolaire.

Il est convenu ce qui suit :

La Commune d'Andrézieux-Bouthéon confie au Pôle Cyclisme Rhône-Alpes l'organisation d'une activité de cyclisme dans **cinq classes du CM1 au CM2** des écoles primaires de la Commune, pour l'année scolaire 2025/2026.

Article 1 : Interventions et contenu

Le Pôle cyclisme interviendra à raison d'1h/1h15 par semaine sur un trimestre et pour chaque classe, à savoir :

- ✓ 1 classe à Arthur Rimbaud
- ✓ 1 classe à Victor Hugo
- ✓ 1 classe à Louis Pasteur
- ✓ 1 classe à Jeanne d'Arc
- ✓ 1 classe à Paul Eluard

Les jours et heures ainsi que l'organisation d'une sortie à la journée en fin d'année scolaire, seront définis en commun accord entre le Pôle Cyclisme Rhône-Alpes et chacune des écoles primaires de la Commune. **Cette sortie est en option, d'un montant de 100 euros/ classe, et sera prise en charge financièrement par l'école.**

Lieu d'intervention :

- Les deux modules : les bords de Loire
- La journée ou la sortie en fin d'année scolaire : plaine du Forez ou tout autre lieu défini en commun accord entre les deux parties.

Article 2 : Encadrement de l'activité

Responsable du projet : Madame ou Monsieur le Directeur de l'Etablissement Scolaire ou Madame ou Monsieur le Professeur des Ecoles.

Intervenants extérieurs : Monsieur Guillaume ROUSSET, Monsieur Cédric BONNEFOY et Monsieur Romain ROSIER (BEESAC ou DEJEPS Cyclisme et agréés par l'Inspection Académique).

Article 3 : Matériel

Vélos et matériel de maintenance seront fournis par le Pôle Cyclisme de Saint-Etienne et déplacés chaque semaine par un véhicule utilitaire.

Article 4 : Coût du projet

Réglé par la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, à savoir :

→ 710 € par classe,	
Soit 710 € x 5 classes =	3 550,00 €
→ Frais de déplacement	
Soit 375,00 € x 2 modules =	750,00 €
Coût total :	<u>4 300,00 €</u>

Une partie du projet peut être financée grâce au programme « Génération vélo »

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le

Pour la Commune d'Andrézieux-Bouthéon,
Le Maire
François DRIOL

Pour le Pôle Cyclisme Rhône-Alpes,
Le Président du Conseil d'Administration
Henri OLAGNIER



Pôle
CYCLISME